



## L'Essentiel CE exceptionnel- 17 janvier 2012

### Information-Consultation sur la GPEC 2012

Nb : Ce CE exceptionnel ne présentait aucune modification du calendrier de travail.

Suite à la réunion du Comité Central d'Entreprise du 20 décembre 2011 dont l'ordre du jour était l'information et consultation sur les mesures GPEC 2012 dans le cadre du plan de performance 2012, la procédure nous a amené à informer et consulter ce jour le CE de Charleville.

Nous avons rappelé que les mesures de la GPEC, qui s'appliqueront de nouveau le 1<sup>er</sup> février 2012 et jusqu'au 31/12/2012, s'inscrivaient dans la continuité de 2011.

Les membres du CE ont exprimé leur avis sur le sujet et ont majoritairement donné un avis favorable sur le dispositif GPEC.

Ils ont souligné que nous devons être vigilants sur l'anticipation des départs et le transfert des compétences. Ils ont également insisté sur la nécessité d'utiliser au mieux nos compétences internes, afin de moins recourir à la sous traitance.

Ils ont enfin mentionné que la priorité devait être donnée aux salariés du site, moyennant des formations/reconversions, afin de pourvoir les postes en tension.